

**ARRÊTÉ PERMANENT N°2024-2**

**DE TRAVAUX DE MAINTENANCE ET D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC RÈGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE**

Le Maire de la Commune de La Vespière-Friardel,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R 411.5, R 411.8, R 411.18, et R 411.25 à R 411.28

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire, en date du 15 juillet 1974,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment des arrêtés du 8 avril 2002 et du 31 juillet 2002,

Vu la demande formulée par mail le mardi 19 décembre 2023 par l'entreprise SAS RESEAUX ENVIRONNEMENT domiciliée à GLOS, ZAC les Hauts de Glos, 1494 Bd Jean-Charles Contel, représentée par M. MAERTENS Alexandre pour le compte du SDEC ENERGIE à savoir :

**MAINTENANCE ET TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Considérant qu'il est nécessaire, d'assurer la sécurité des usagers de la route et des personnels de chantier de l'entreprise SAS RESEAUX ENVIRONNEMENT, pendant la durée des interventions

De réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur le territoire de la Commune.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'entreprise Réseaux Environnement est autorisée de manière permanente pour l'année 2024 à effectuer les travaux énoncés ci-dessus.

**Article 2 :** L'entreprise Réseaux Environnement est tenue de mettre en place et d'entretenir sous sa responsabilité la signalisation appropriée suivant typologie d'intervention.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publié et affiché aux extrémités du chantier, envoyé au Commandant de la gendarmerie d'Orbec et à l'entreprise Réseaux Environnement.

Fait à La Vespière-Friardel, le 01 janvier 2024.

Le Maire,  
Sylvain BALLOT

